



Le contrat d assurance est il caduque?

Par **isavdk**, le **16/11/2012 à 11:38**

Bonjour,rnrnj ai un souci avec mon assurance, car en allant faire un devis chez un autre assureur, cet personne s est rendu compte que mon contrat d assurance comportait une grosse erreur au niveau de la date de 1ere mise en circulation du véhicule. rnAu lieu de mettre 2000, sur le contrat il est indiqué 2009, ce qui fait que j ai payé depuis 2 ans le double de ce que j aurais du payé. Est il possible de se faire rembourser a votre avis.rnEn vous remerciant,rnrnCordialement,

Par **Lag0**, le **16/11/2012 à 13:32**

[citation]Au lieu de mettre 2000, sur le contrat il est indiqué 2009, ce qui fait que j ai payé depuis 2 ans le double de ce que j aurais du payé.[/citation]rnBonjour,rnEtes-vous sur de cela ? Car cela supposerait que votre assurance est dégressive suivant l'age du véhicule, ce qui est rarement le cas...

Par **isavdk**, le **16/11/2012 à 13:37**

oui je suis sure payé 83 euros pour une 306 en ayant 9 ans de permis avec un bonus de 0.68 logiquement ce n est pas le bon tarif.(j ai refait un devis sur l ordinateur et je tombe sur la moitié du prix que je paie, juste en rectifiant l année de mise en circulation de mon véhicule.